

Mesures de soutien au secteur de l'action sociale et de la santé

Depuis le début de l'épidémie du Covid-19 en Belgique, la situation des publics vulnérables est au centre des préoccupations du gouvernement bruxellois. D'importants moyens financiers ont été dégagés, les services et dispositifs ont été renforcés et de l'aide matérielle a été acheminée. Le présent document résume les différentes actions mises en oeuvre à l'échelle de la Région bruxelloise pour venir en aide aux personnes sans-abri et aux migrants (COCOM). Celles-ci s'ajoutent aux dispositions que les communes ont prises (notamment en matière de renforcement du travail de rue, de l'accès à des sanitaires et d'aide alimentaire).

Le 26 mars dernier, le gouvernement bruxellois dégageait un budget supplémentaire de plus de 7 millions d'euros pour mener ces actions d'aide aux sans-abris et aux migrants.

Plus d'informations sur les autres mesures prises dans le secteur de l'action sociale et la santé sur le site coronavirus.brussels.

Plan Sans-abri et migrants

Pour aider les personnes sans abri touchées de plein fouet par la crise sanitaire et ses conséquences, le gouvernement bruxellois a pris un ensemble de mesures visant à :

- renforcer les acteurs existants pour qu'ils puissent poursuivre leurs missions ;
- créer des dispositifs complémentaires d'accueil, de jour et de nuit ;
- organiser une capacité d'accueil des personnes sans abri diagnostiquées covid-19 ;
- renforcer l'aide et la protection des personnes dites transmigrantes ;
- coordonner l'ensemble des dispositifs et assurer un monitoring médical.

1. Renforcer les acteurs existants

- Soutien financier général : maintien des subventions facultatives, immunisation de la période de crise pour le calcul des subsides récurrents, report des délais de remise des justificatifs, intervention complémentaire pour compenser le surcoût généré par le maintien et l'aménagement de l'activité, interventions complémentaires pour compenser la perte de recettes.
- Prolongation des subventions spécifiques à l'hiver octroyées aux acteurs de jour et de nuit.
- Augmentation de la subvention annuelle pour frais de fonctionnement des maisons d'accueil et centres d'accueil d'urgence.

2. Créer des dispositifs complémentaires d'accueil

- Création, à l'auberge de jeunesse Jacques Brel, d'un **dispositif intégré de jour** (soins primaires, douches, sanitaires, aide alimentaire, lits de répit et orientation vers les capacités d'accueil de nuit) pouvant accueillir 90 personnes par jour. Sous l'impulsion de Bruss'help, ce lieu est géré par Médecins du Monde ; il associe quatre opérateurs (Rolling Douche, Bulle, La Source et le Centre Athéna Centrum) et est soutenu par 40 bénévoles.

- Organisation d'une **maraude sanitaire** venant au contact des personnes éloignées des centres d'aide.
- Réorganisation et élargissement de l'**aide alimentaire** dans le respect des nouvelles normes d'hygiène : organisation de l'approvisionnement des denrées alimentaires, coordination de l'aide alimentaire au quai des péniches, mise en place de lieux supplémentaires de distribution de nourriture, développement de systèmes de livraison ou take-away pour les restaurants sociaux, flexibilité sur les conditions d'accès, création de bons d'achat pour pallier à la pénurie des invendus, etc.
- Augmentation de 350 000 € des moyens octroyés aux **opérateurs de travail de rue**.
- Mise à disposition de plus de **700 places supplémentaires pour accueillir les personnes sans abri la nuit** afin de leur éviter d'être infectées. 10 partenariats ont été établis avec des hôtels, des auberges et des infrastructures collectives, en étroite collaboration avec la Ville de Bruxelles et les communes de Forest, Saint-Josse, Anderlecht, Molenbeek, Schaerbeek et Saint-Gilles. Les capacités déployées sur chacun des sites sont co-construites, sur mesure, en tenant compte des ressources locales, en particulier des communes et CPAS.

3. Organiser un accueil spécifique pour les personnes sans-abri diagnostiquées covid-19

- Création de **260 places** dans 3 lieux pour accueillir les personnes sans-abri diagnostiquées covid-19. Cette capacité d'accueil est suivie quotidiennement afin de garantir la mise à disposition suffisante de lits pour ces personnes malades (toutes catégories, femmes, hommes, familles).
- Renforcement du **soutien infirmier/médical** transversal aux différentes structures afin d'aider les travailleurs et d'orienter adéquatement les patients suspects ou malades.
- Mise en place d'un **service mobile d'intervention** par le New Samusocial, avec du personnel médical, pour assurer le transport sécurisé vers l'hôpital ou les centres destinés aux personnes diagnostiquées covid-19.

4. Renforcer l'aide et la protection des personnes dites transmigrantes

- Création de **200 places supplémentaires** dans deux hôtels, en étroite collaboration avec le Minsitire-Président Rudi Vervoort et le gouvernement fédéral.
- **Extension de l'accueil à la porte d'Ulysse 24h/24** pour éviter que les personnes n'aient à se déplacer dans la ville en journée. Le coût de cette capacité d'accueil complémentaire est partiellement pris en charge par le Fédéral.
- Réorganisation et centralisation de l'**aide alimentaire** dans un lieu sûr et coordonné, permettant de respecter les mesures sanitaires et de distanciation sociale.

5. Coordonner l'ensemble des dispositifs et assurer un monitoring médical

- **Coordination de l'ensemble des acteurs et dispositifs** (de jour et de nuit), avec un monitoring journalier, par Bruss'help (l'organisme régional en charge de la coordination de la politique d'aide aux sans-abris), qui assure aussi l'approvisionnement en matériel de tous les acteurs.
- Déploiement d'un **dispatching interconnecté** aux différents centres d'aide opérant auprès des personnes sans-abri pour orienter les personnes (gestion par Bruss'help et le New Samusocial).
- Mise en place d'un **monitoring médical** de l'ensemble des personnes accueillies dans les différentes structures (et conseils sanitaires à ces dernières) par Bruss'help, qui bénéficie pour ce faire d'une équipe de 16 médecins, actifs tous les jours de la semaine, de 7h à 23h.

« Outre les mesures qu'il était nécessaire de prendre dans l'urgence, cette crise sanitaire met en évidence la nécessité de repenser globalement la politique d'aide aux personnes sans abri comme le prévoit l'accord du gouvernement. Je ne veux pas que la crise nous pousse à des solutions exclusivement temporaires. Dès aujourd'hui, je souhaite élaborer une stratégie globale et entamer la mise en place de mesures long termes permettant de basculer vers une logique structurelle d'accès au logement pour tous. »

Alain MARON, Ministre bruxellois de l'action sociale et de la santé